

Qu'est-ce qu'un Service public d'assainissement non collectif ?



Avant de retourner dans le milieu naturel, les eaux de vaisselle, de douche, de toilette ou de lavage doivent être traitées pour ne pas polluer l'environnement.

Pour ce faire, **chaque habitation doit être raccordée à un système d'assainissement.**

Dans les zones urbanisées, la plupart des logements sont raccordés au réseau d'assainissement collectif appelé couramment « tout à l'égout ».

Lorsque l'habitat est disséminé, comme en zone rurale, chaque foyer doit disposer de son propre système de traitement des eaux usées, c'est ce que l'on appelle **l'assainissement non collectif**, individuel ou autonome.

Plusieurs solutions techniques existent :

Fosse toutes eaux et filtre à sable, micro-station..., pour s'adapter aux besoins et contraintes de chacun, **l'essentiel étant de ne pas polluer la ressource naturelle précieuse.**

> En savoir plus sur les différents dispositifs d'assainissement non collectif

En savoir plus ...

- Qu'est-ce qu'un SPANC ?
- Qui est concerné ?
- Que dit la loi ?

SPANC de Clisson Sèvre et Maine Agglo

📍 15, rue des Malifestes
44 190 Clisson

☎ 02 40 54 54 72

📞 Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Accueil du public :

Sur rendez-vous

[Envoyer un message](#)

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



www.clissonsevremaine.fr